



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1504-16

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE
LA VILLE DE SAINT-CONSTANT NUMÉRO
964-96 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES
DE LA ZONE NUMÉRO 8

PROPOSÉ PAR: monsieur Thierry Maheu
APPUYÉ DE: monsieur André Camirand
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VERSION DU : 5 mai 2016
ADOPTION DU PROJET : 10 mai 2016
AVIS DE MOTION : 10 mai 2016
ADOPTION DU RÈGLEMENT :
ENTRÉE EN VIGUEUR :

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Constant numéro 964-96;

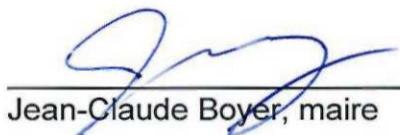
CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mai 2016;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'annexe A du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Constant numéro 964-96 est modifiée par l'agrandissement de la zone numéro 8, le tout tel que montré au plan joint en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

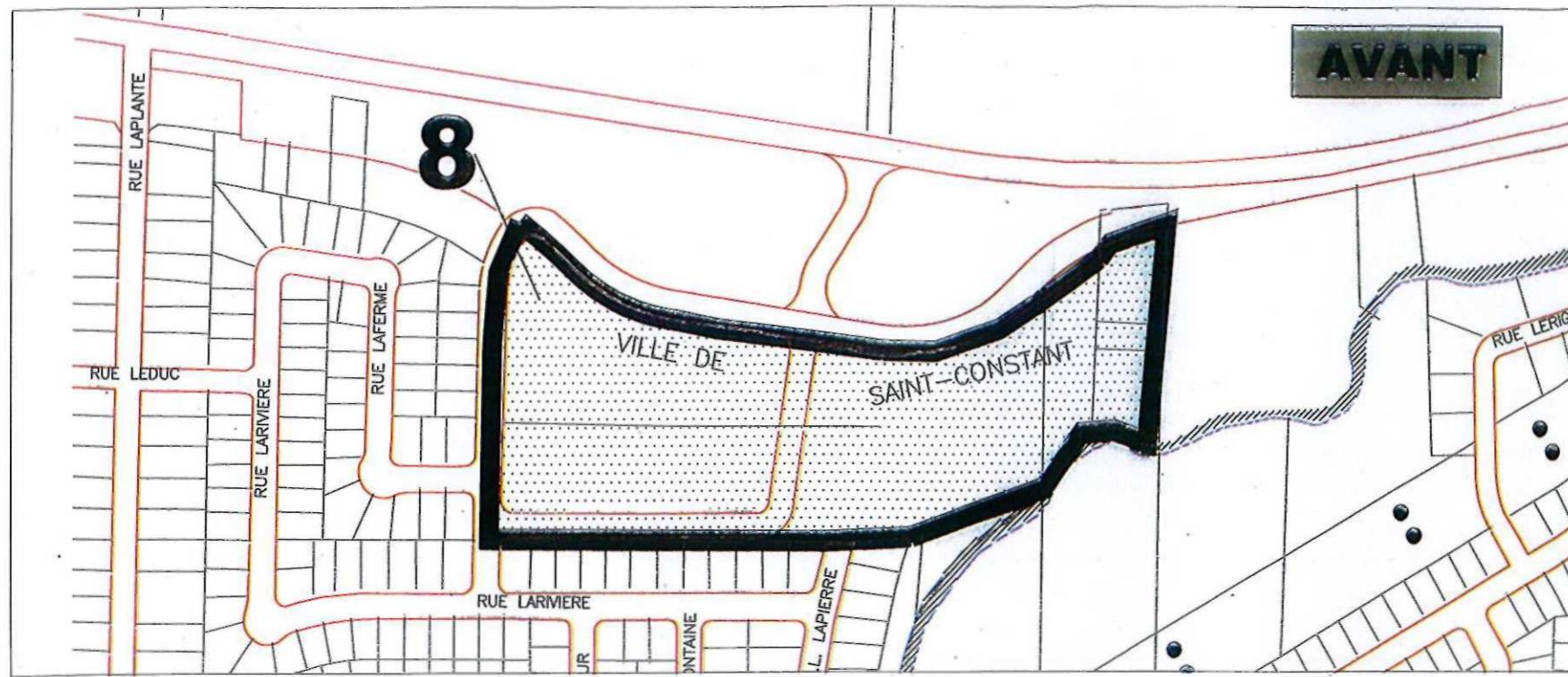
Adopté à la séance ordinaire du 10 mai 2016.



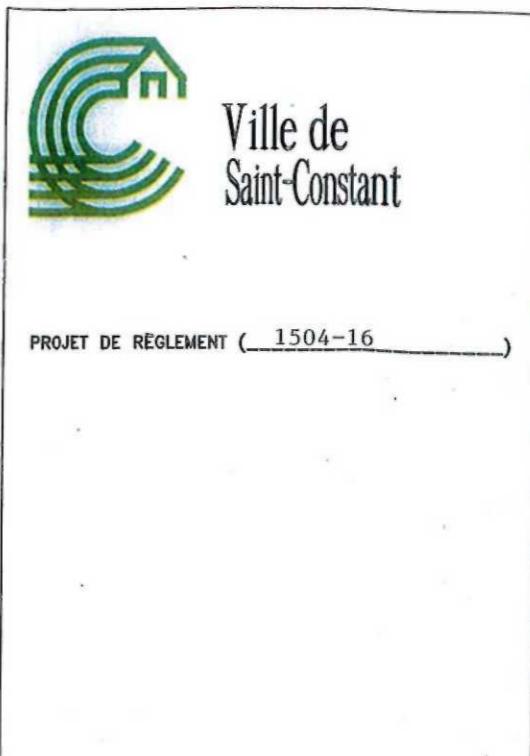
Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière



AVANT



APRÈS

PROJET DE RÈGLEMENT (1504-16)

ANNEXE "A"

G. Dugas
préparé par:

H. Séchéchal urbaniste
approuvé par:

dossier:

Avril 2016
date:

ANNEXE 1



Ville de
Saint-Constant